

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

SAINT AVAUGOURD DES LANDES



**ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE AU PROJET  
PORTANT SUR LE DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL  
AU LIEU-DIT « LA CARADUÈRE » ROUTE DE LA  
BARBOTINIÈRE**

**Du Lundi 25 Août au lundi 8 septembre**

**2<sup>ème</sup> PARTIE : CONCLUSIONS MOTIVEES ET  
AVIS**

Commissaire Enquêteur : Jacky RAMBAUD

**Destinataires :**

**Monsieur le Maire de Saint Avaugourd des Landes**

## Table des matières

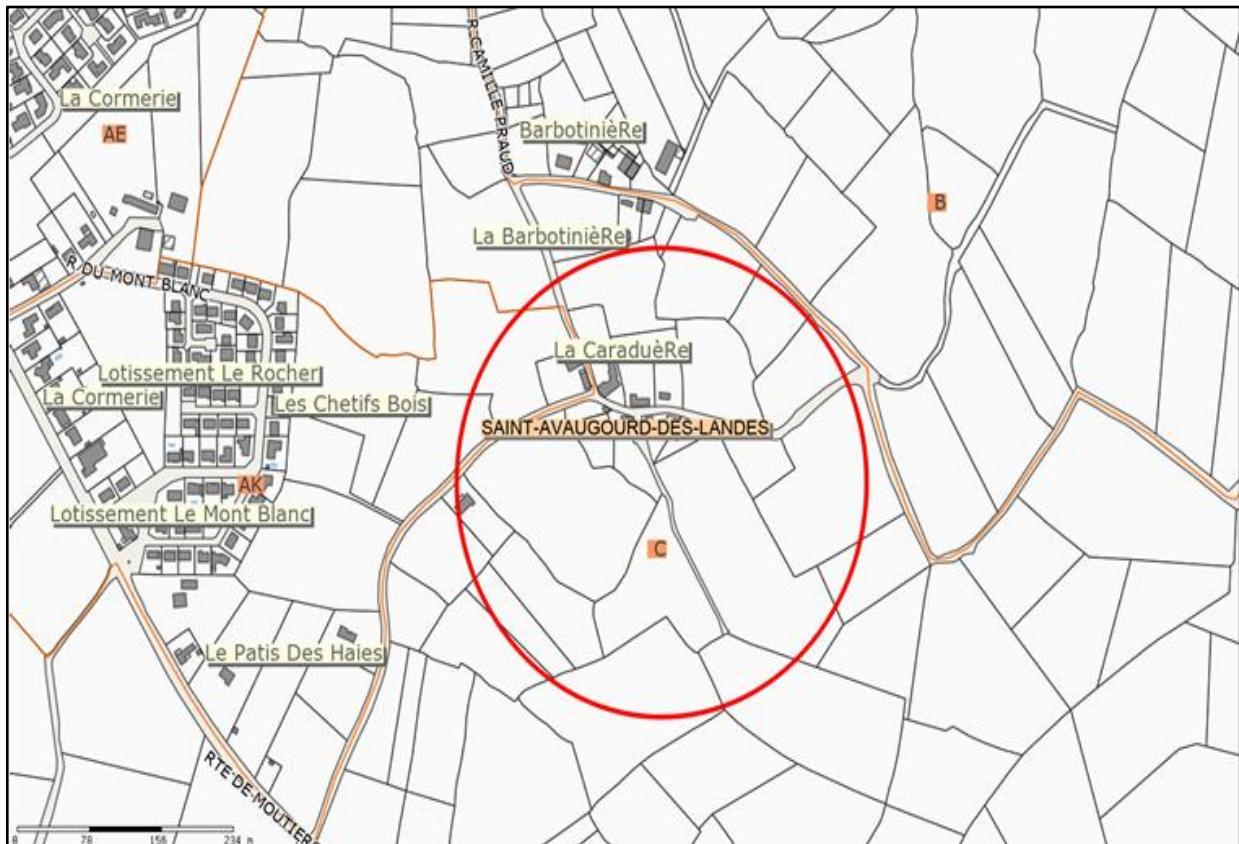
1. L'OBJET DE L'ENQUÊTE.....	3
2. LOCALISATION DU CHEMIN RURAL A DECLASSER .....	3
2.1.1. Plan de situation.....	3
2.1.2. Projet de division du chemin rural à déclasser .....	4
3. L'INFORMATION DU PUBLIC.....	5
4. DEROULEMENT .....	5
5. OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	5
6. CONCLUSIONS MOTIVEES.....	7
7. AVIS.....	7

# 1. L'OBJET DE L'ENQUÊTE

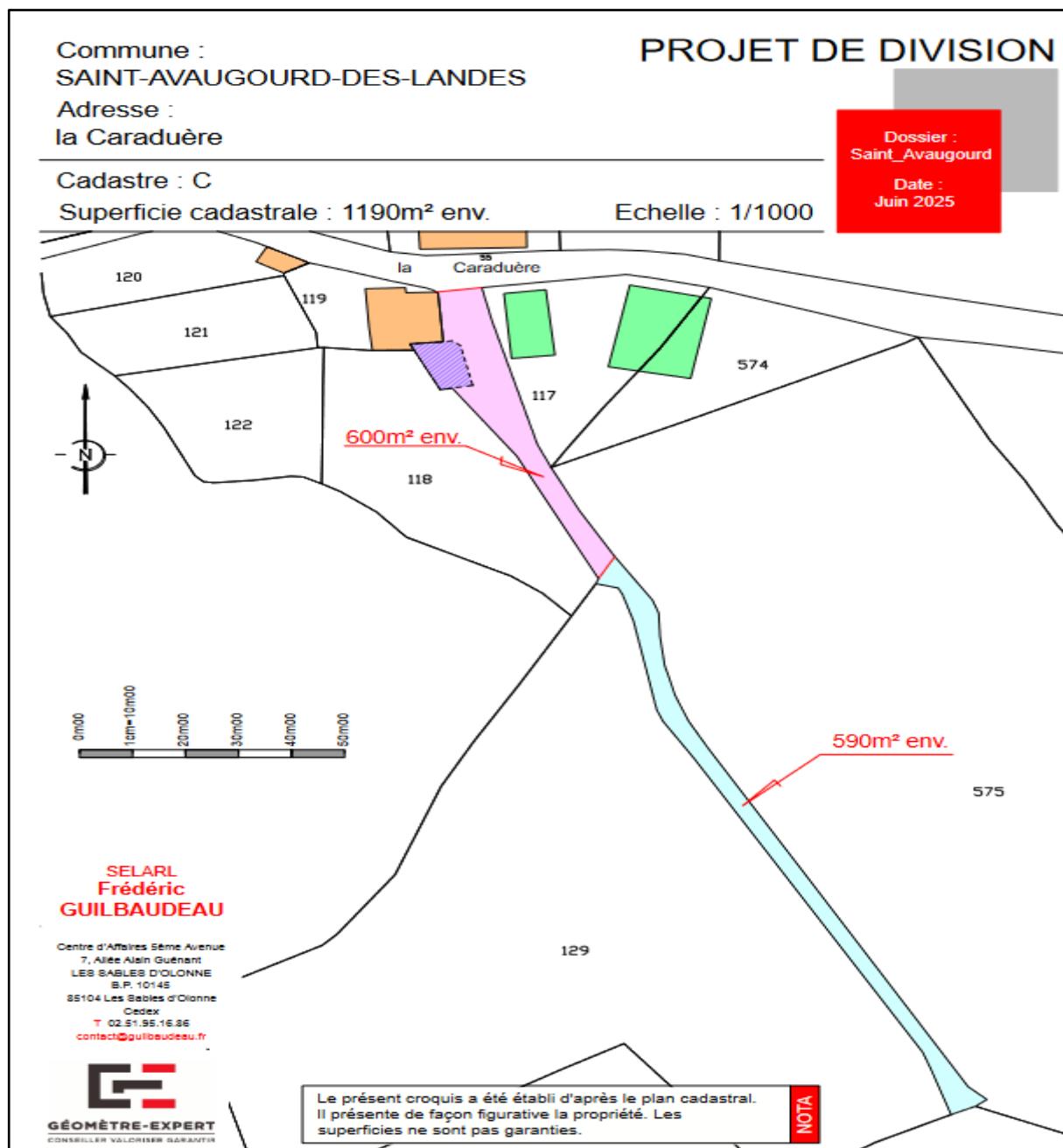
Le déclassement d'un chemin rural au lieu-dit La Caraduère, route de la Barbotinière. Il s'agit d'un bien qui n'est plus affecté à l'usage public depuis des années et constitue une charge inutile pour la collectivité. Il n'est plus entretenu depuis très longtemps. Le déclassement soumis à enquête publique est constitué de 2 tronçons. Deux riverains propriétaires de parcelles jouxtant ce chemin inutilisable et inutilisé par le public, souhaitent l'acquérir. Ce déclassement aura pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, permettant ainsi à la commune de l'aliéner en vue de répondre aux souhaits d'acquisition des 2 riverains qui se sont manifestés lors de l'enquête publique

## 2. LOCALISATION DU CHEMIN RURAL A DECLASSER

### 2.1.1. Plan de situation



## 2.1.2. Projet de division du chemin rural à déclasser



### **3. L'INFORMATION DU PUBLIC**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers sur support papier sont restés à la disposition du public pendant les heures d'ouverture en mairie de Saint Avaugourd des Landes. Le dossier dématérialisé pouvait être consulté sur un poste informatique en ce même lieu, il était également consultable sur le site internet <https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/>

"L'Avis au Public" se référant à l'arrêté du maire est resté affiché sur les panneaux d'affichage administratif extérieurs de la mairie, du 22 août au 22 septembre 2025 inclus.

Cet avis au public a également été affiché aux abords du chemin communal concerné et publié sur le site internet de la commune.

Un certificat d'affichage a été produit par la mairie.

Le maire de Saint Avaugourd des Landes a adressé le 14 août 2025 un courrier en recommandé avec accusé de réception aux 5 propriétaires dont les parcelles se situent dans l'environnement proches du projet de déclassement :

Monsieur GIRON Raphael ;  
Monsieur Jean-Luc ROY ;  
M. Jimmy ELINEAU;  
M. Jean-Michel FORT ;  
M. Fabrice RAFFENEAU.

### **4. DEROULEMENT**

L'enquête s'est déroulée pendant 15 jours consécutifs du 8 au 22 septembre 2025 inclus.

Les observations sur le dossier soumis à l'enquête pouvaient être consignées sur le registre d'enquête en mairie de Saint Avaugourd des Landes ou bien adressées par voie postale à M. le commissaire-enquêteur ; mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste Febvre, 85540 Saint Avaugourd des Landes ou par voie électronique à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquetepublique1@saint-avaugourd-des-landes.fr](mailto:enquetepublique1@saint-avaugourd-des-landes.fr)

*Pendant cette enquête, le commissaire enquêteur a reçu de la part du personnel communal toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de sa mission.*

### **5. OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Quatre observations écrites ont été inscrites dans le registre, un courriel annexé et un échange téléphonique mentionné.

Elles émanent de 3 personnes qui résident à proximité du chemin rural concerné:

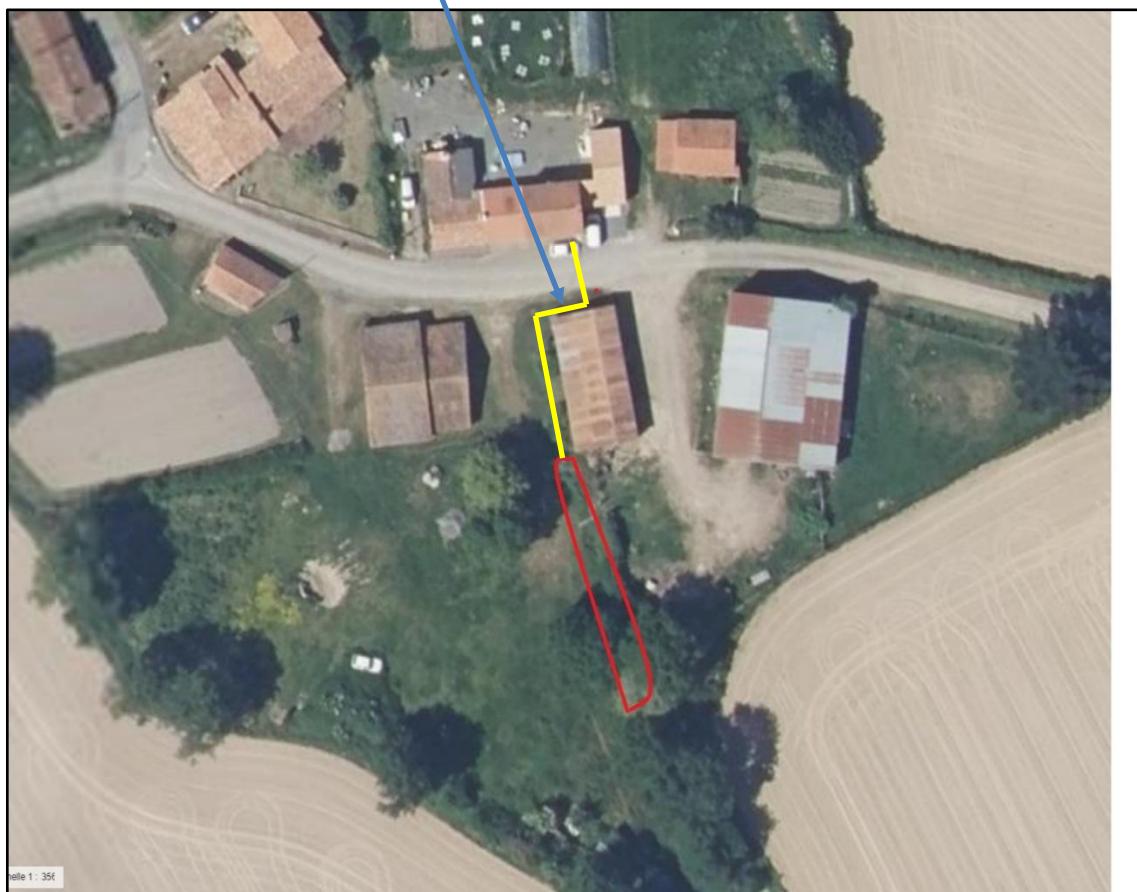
M. GIRON par courriel réceptionné le 11 septembre 2025, précise que les eaux usées de son habitation s'écoulent dans le chemin rural objet de la procédure de déclassement et demande à ce que les dispositions envisagées lui soient indiquées ;

M. FORT, ancien propriétaire des bâtiments jouxtant le chemin, qui lors de la permanence du 22 septembre apporte des éléments sur les écoulements d'eaux usées de M. GIRON mais également sur le fait qu'un réseau d'eau pluvial emprunte le chemin pour l'écoulement des eaux de la route de la Barbotinière.

M. ELINEAU, s'est présenté à la permanence pour obtenir des explications sur les réseaux qui empruntent la partie du chemin qu'il souhaite acquérir et qui est surlignée en rose sur le projet de division.

Circuit jaune canalisation d'évacuation des eaux usées de Monsieur GIRON selon les informations de Monsieur FORT. La zone entourée en rouge est identifiée comme un fossé dans lequel se déversent les eaux usées et pluviales.

Le circuit des eaux pluviales serait parallèle à celui des eaux usées.



M. ROY avec lequel j'ai eu un échange téléphonique m'a confirmé son intention d'acquérir la seconde partie du chemin rural, telle qu'elle est surlignée en bleu sur le projet de division.

## 6. CONCLUSIONS MOTIVEES

Le dossier a permis au public de comprendre les enjeux du projet de déclassement et d'en localiser précisément les limites, notamment avec le plan de division ;

L'enquête publique, s'est déroulée conformément aux dispositions du code rural et du code de la voirie routière ;

J'ai pu constater lors de la visite des lieux que le chemin rural au lieu-dit la Caraduère route de la Barbotinière tel que représenté sur les plans n'était visiblement entretenu que par le propriétaire riverain, et inutilisable pour des piétons ou véhicules, car sans issue.

L'objectif de ce déclassement est conforme aux attentes du conseil municipal visant à se séparer d'un chemin rural susceptible d'engendrer une charge financière inutile.

Il n'y a donc à mon sens aucune raison particulière à ce que le Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes ne puisse délibérer favorablement sur le déclassement des deux tronçons de ce chemin rural tel que soumis à enquête publique.

## 7. AVIS

J'émetts un **avis favorable** au projet de déclassement du domaine public communal du chemin rural du lieu-dit "La Caraduère" tel que matérialisé dans la note de présentation.

**Cet avis est assorti de la réserve ci-dessous :**

Dans le cadre de l'aliénation et de la vente du 1<sup>er</sup> tronçon (en rose sur le projet de division), la commune de Saint Avaugourd des Landes devra prendre des dispositions pour que le système d'évacuation des eaux usées de Monsieur GIRON soit maintenu en l'état, de même pour l'évacuation des eaux pluviales de la route de la Barbotinière qui transitent par ce chemin via une canalisation restant à identifier.

Ces dispositions feront l'objet de servitudes.

Fait aux Sables d'Olonne le 26 septembre 2025

Jacky RAMBAUD

Commissaire Enquêteur

